

# Quoi déposer dans les déchetteries ?



Les 9 déchetteries de Cap Atlantique acceptent les mêmes types de matériaux :

**Gravats, ferrailles, cartons**

**Huiles alimentaires et mécaniques**

**Déchets ménagers spéciaux** (peintures, solvants, produits d'entretien, désherbants, pesticides...)

**Bois et végétaux** (tonte, produits d'élagage,...)

**Encombrants** (meubles, matelas, ...)

**Amiante - plaques fibro-ciment** (uniquement à la déchetterie du Pouliguen pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile). Payant au dessus de 10 m<sup>2</sup>.

**Journaux, magazines, verre,**

**Emballages plastiques et métalliques**

**NOUVEAU**

**D3E** (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : voir page 18

**DASRI** (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) : voir page 19

## Les interdits

**Amiante, produits toxiques, huiles issus de l'activité professionnelle.**



## Conditions d'accès aux déchetteries

- ▶ L'accès est **gratuit pour les particuliers**
- ▶ L'accès aux professionnels est autorisé sous conditions disponibles auprès des gardiens.
- ▶ L'accès est interdit aux véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3,5 tonnes.
- ▶ Les déchetteries sont **fermées les jours fériés et en cas d'intempéries** (neige, pluie verglaçante, vents violents).



# 9 déchetteries accessibles à tous

**Quand ?**  
A découvrir, pages suivantes



## Attention !

- **La récupération est interdite** au sein des déchetteries.
- **Les dépôts sauvages sont interdits** devant les déchetteries ou aux alentours et pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal (amendes jusqu'à 1500 €).

## Les déchetteries en chiffres

- ▶ En 2005, près de 40 000 tonnes de déchets ont été recueillies (env. 400 kg/habitant) dans les déchetteries de Cap Atlantique.
- ▶ L'essentiel de la collecte est composé de 14 000 tonnes de gravats, 15 300 t de déchets verts, 1 400 t de ferraille et 550 t de carton. **Pensez aussi aux déchets ménagers spéciaux et aux huiles!**